

## TIZI-OUZOU

# Discorde autour de l'implantation de la décharge communale à Tizi n'Tléta

**La délocalisation de la décharge dans la commune de Tizi n'Tléta (à 35 km de Tizi-Ouzou) vers un autre site situé à 1,5 km sur la RN30 en allant vers Mechtras (Boghni), fait l'objet d'une discorde sans précédent entre les autorités locales et l'Association de défense des droits des citoyens d'Ighil Imoula.**

L'association a rendu publique, il y a quelques jours, une déclaration dans laquelle elle exprime son opposition au site choisi par l'administration «pour des raisons évidentes d'insécurité et d'insalubrité publique, en évoquant les départs de feu à partir du site jouxtant la RN30».

La montée au créneau du comité de village d'Ighil Imoula a contraint le chef de daïra des Quadrias à convoquer les parties concernées dans cette affaire à s'asseoir autour d'une table de discussion. C'est ainsi qu'une réunion s'est tenue au siège de la daïra le dimanche 24 février à laquelle ont pris part, outre les opposants (une délégation de l'Association de défense des droits des citoyens d'Ighil Imoula et les propriétaires des terrains avoisinants), les différents services techniques de la daïra, le P/APC de Tizi n'Tléta et son adjoint, le directeur de l'environnement de la wilaya, des élus à l'APW, le représentant du bureau d'études (AEEC) en charge du dossier de la décharge.

Les débats étaient houleux à tel point que le chef de daïra qui a présidé la réunion était, par moment, contraint de rappeler à l'ordre les intervenants contre l'excès des propos où un bras de fer semble être engagé entre les

citoyens d'Ighil Imoula et les autorités locales.

La parole fut donnée en premier lieu au représentant du bureau d'études chargé du dossier qui a présenté un exposé purement technique du projet de décharge contrôlée projeté sur écran pour convaincre les contestataires du bien-fondé du projet, puis relayé par le directeur de l'environnement dans le sens de sensibiliser la partie adverse. Le directeur de l'environnement a, dans son exposé, mis le point sur les aspects techniques positifs d'une décharge contrôlée qui répond aux normes après étude d'impact sur l'environnement pour éliminer les nuisances en expliquant qu'un tel projet de centre d'enfouissement des déchets qui sera implanté à Tizi n'Tléta sera géré par une Epic (entreprise publique à caractère industriel et commercial) générera entre 15 à 20 postes d'emploi pour les jeunes de la commune pour un coût total de 10 milliards 600 millions de centimes. En vain. Les citoyens d'Ighil Imoula ne semblent pas prêter oreille à ce qu'ils qualifient de «mise en scène» pour leur faire ingurgiter le projet dont ils n'en veulent pas.

Le président du comité de village, M. Achour Mustapha, accompagné de quelques citoyens et propriétaires riverains du site en question n'a pas mâché ses mots en accusant l'administration de «vice de forme» dans ce projet. Pour lui, «comment l'APC ose engager un bureau d'études et lancer un avis d'appel d'offres pour la réalisation de la décharge contrôlée sans tenir compte de la première lettre d'opposition adressée aux autorités concernées en date du 5 mars 2006 signée par 360 personnes?»

Les contestataires qui ont pris la parole à tour de rôle ne veulent pas gober un aussi ambitieux et impressionnant projet qui s'étalerait sur une superficie de 15 600 m<sup>2</sup> alors que le site «convoité» ne dépasse guère les 500 m<sup>2</sup> au maximum.

Se basant sur l'exposé du représentant du bureau d'études et de celui du directeur de l'environnement qui ont tenu à rassurer les citoyens présents qu'ils n'ont rien à craindre car toutes les nuisances seront éliminées au maximum, le président du comité de village d'Ighil Imoula déclarera : «Etant donné qu'il n'y aurait pas de danger, pourquoi alors ne pas aménager le site actuel situé à côté du lycée en décharge contrôlée. Celui-ci dépasse les trois hectares et appartient à l'Etat (terrain domanial).»

Ce qui inquiète les propriétaires riverains, c'est une éventuelle expropriation de leurs parcelles dans le cas où le projet serait réalisé sur ce site qui fait objet d'opposition. Même avec des indemnités selon la réglementation, tel qu'expliqué par le chef de daïra, les propriétaires en question refusent

de subir «le fait accompli» de l'administration car, disent-ils, ils n'ont pas été sollicités dans ce sens. Ils qualifient cette démarche de «vice de forme», car «l'enquête commodo incommodo n'a été engagée qu'après avoir engagé un bureau d'études et lancé l'avis d'appel d'offres».

Renseignement pris : l'étude a été engagée en juin 2007 et l'avis d'appel d'offres publié le 2 février 2008 dans la presse nationale. D'ailleurs, c'est cet avis d'appel d'offres qui a fait réagir, une nouvelle fois, le comité de village d'Ighil Imoula. Mais côté administration, on ne voit pas les choses de la même manière. D'abord le P/APC s'appuyant sur les requêtes écrites des citoyens et divers services qui l'interpellent, affirme-t-il, à maintes reprises pour la délocalisation de l'actuelle décharge sauvage existante à côté du lycée pour le danger qu'elle engendre pour les lycéens. Ensuite, les autres représentants de l'administration qui ont pris la parole ont expliqué que le choix porté sur le site «contesté» est dû au fait qu'il n'y a pas d'autre terrain et l'actuelle décharge à proximité du lycée ne convient pas à cet effet.

Tout a commencé au début de l'année 2006 lorsqu'un citoyen d'Ighil Imoula avait sollicité l'APC à l'effet de mettre à la disposition de la municipalité sa petite parcelle de terrain pour abriter le nouveau site pour l'implantation de la décharge communale. Selon le maire, «la commission technique de wilaya avait effectué une visite des lieux en janvier 2006

et avait opté pour ce site en rejetant l'actuel à proximité du lycée». Et c'est à partir de là que «l'APC avait commencé à entreprendre des démarches pour réaliser ce projet», ajoute-t-il. Faisant fi de la première lettre d'opposition des citoyens d'Ighil Imoula du 5 mars 2006, les autorités locales n'ont pas mesuré, semble-t-il, la portée d'une telle démarche sans consentement des citoyens concernés. C'est là où se situe la pomme de discorde. Maintenant que la situation se corse et le bras de fer engagé, les autorités locales vont-elles revoir leur copie ou défier les citoyens ? De l'autre côté, les contestataires vont-ils revenir à «la raison» et accepter ce «projet d'utilité publique».

Administration et villageois sont tenus de trouver un compromis, car dans de telles situations, la raison et le sens des responsabilités doivent l'emporter sur d'autres considérations. La réunion du 24 février s'est terminée en queue de poisson, sans que les parties concernées arrivent à un terrain d'entente.

A noter que d'après l'étude d'aménagement et d'équipement de la décharge contrôlée de la commune de Tizi n'Tléta réalisée par le bureau d'études AEEC (Aménagement Eau Environnement Consult), la quantité de déchets estimée à 6 738,94 tonnes/an en 2007 passerait à 16 552,87 tonnes/an en 2027, pour une population de 23 670 (2007) qui atteindra 43 168 (2027), c'est-à-dire sur durée de vie de 20 ans de la décharge.

M. S. Bel

## M'KIRA

## La population aspire à plus de protection sociale

**La création d'emplois dans la commune de M'kira, qui compte environ 20 000 habitants, est quasi nulle pour des raisons diverses. Ainsi la population en âge de travailler est contrainte d'aller chercher son pain ailleurs.**

Beaucoup de pères de famille recourent au filet social à travers les différents dispositifs instaurés afin de traiter le chômage et la pauvreté au niveau des communes mais le quota réservé à cette localité comparativement à sa situation dramatique à tous les niveaux paraît dérisoire surtout que cette commune est considérée comme étant l'une des plus pauvres d'Algérie. L'allocation forfaitaire de solidarité (AFS) de 1 000 DA, des

activités d'intérêt général) percevant 3 000 DA mensuellement, leur nombre a été limité à 71 alors que le flux des demandeurs même parmi les sortants de l'université n'arrête pas.» Il y a lieu de noter

«Nous ne pouvons pas dépasser ce quota. Nous avons une centaine de dossiers en instance. Bien que cette indemnité soit insignifiante, nous souhaiterions que les décideurs dans ce domaine retiennent tous les cas qui se présentent», a affirmé M. Medjahed en sa qualité de maire adjoint.

Avant d'ajouter : «S'agissant de l'indemnité de l'Esil (emploi salarié d'initiative locale), estimée à 2270 DA/mois, elle est attribuée à 60 chômeurs assurant des tâches dans le secteur public. Quant aux bénéficiaires de l'IAIG (indemnité

des activités d'intérêt général) percevant 3 000 DA mensuellement, leur nombre a été limité à 71 alors que le flux des demandeurs même parmi les sortants de l'université n'arrête pas.» Il y a lieu de noter

enfin que le versement de l'Esil se fait d'une manière irrégulière. Plusieurs parmi les concernés attendent un reliquat de quatre mois.

A. S. W. Ahmed

## AIDE À L'HABITAT RURAL

### Plus de 3 000 demandes en instance

Le quota d'aide à l'autoconstruction dont a bénéficié la commune de M'kira, dans le cadre du programme national 2005/09, a été de 390 sur les 20 000 aides réservées à la wilaya de Tizi-Ouzou. Cet octroi a été épuisé et les citoyens continuent à constituer leurs dossiers de demande qui, faut-il le souligner, reviennent chers aux demandeurs sachant que les frais relatifs au certificat de possession, au plan et timbres fiscaux, pour ne citer que ceux-là, avoisinent les 10 000 DA.

«Nous n'avons bénéficié d'aucun quota supplémentaire. Les quelques dizaines d'aides qu'exploite notre commune actuellement sont loin de satisfaire la forte sollicitation estimée à plus de 3000. Elles proviennent des localités n'ayant pas pu les utiliser pour diverses raisons», a tenu à préciser M. Medjahed.

A. S. W. A.

## STATION THERMALE

## DE NAAMA

### Des prestations insuffisantes

Plusieurs insuffisances ont été relevées au niveau de la station thermale de Ain Ouarqua se répercutant sur la qualité des prestations fournies aux visiteurs de cet établissement qui représente la principale source de financement du budget de la commune de Asla (Naama).

Selon le président de l'APC, ces carences ont trait à l'absence d'aménagement au sein de cet établissement, à un problème d'atteinte à l'environnement lié aux fuites relevées dans les canalisations des eaux usées et à la vétusté des chalets réservés aux curistes.

Devant cette situation, une mise en demeure a été adressée au gérant de cette station qui accueille plus de 3000 visiteurs par an, et dont le bail de location arrive à échéance en 2011. Il s'agit en priorité de mettre en place, selon la même source, des dispositions pour la protection de l'environnement et des conditions pour assurer un séjour meilleur aux visiteurs qui fréquentent de plus en plus cet établissement.

De son côté, le gérant de la station de Ain Ouarqua a affirmé que «toutes les conditions incluses dans le contrat de gestion sont respectées», précisant que «la question de la pollution posée en dehors de son établissement ne l'engage en rien». Il faudrait réaliser des projets liés aux infrastructures de base, parallèlement à la réhabilitation de la route menant vers cette station, outre la construction de petits ouvrages d'arts, a-t-il estimé.

D'autre part, ce site touristique reste «sous exploité» devant l'absence «d'offres» de la part des investisseurs potentiels pour la réalisation d'un mini-complexe touristique aux abords de la station thermale de Ain Ouarqua. Cette dernière est implantée dans une zone éparse, dont l'accès est difficile actuellement, faute d'entretien de la route la desservant.

Concernant l'investissement au niveau de ce site, les responsables de cette collectivité ont relevé que «le manque d'espaces vacants» est à l'origine des réticences des promoteurs venus sur place pour étudier l'éventualité de monter leurs projets touristiques.

De son côté, le P/APC a souligné que la réalisation de bassins et douches d'une capacité d'accueil plus grande, ainsi que de restaurants et d'un parc d'attraction pour les enfants, nécessitent «la mise au point d'une étude hydrogéologique des sources thermales».

Il s'agit, aussi, de trouver des «solutions adéquates» au problème des crues et du ruissellement des eaux provenant des monts de la région, ajoute la même source qui préconise la réalisation d'un collecteur des eaux usées pour leur transfert de cette zone.

La station de Ain Ouarqua, précise-t-on, enregistre, en chaque fin de semaine, une affluente considérable de la part des visiteurs venus de la région et des wilayas avoisinantes en quête de repos et de détente.

APS